



Christophe HÉRY

Expertise :

Christophe Héry traite majoritairement des dossiers de conseil et de litige relevant essentiellement du droit de la distribution, du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Ses interventions couvrent en fait tous les aspects de la protection et de l'exploitation des actifs immatériels d'une entreprise : de ses droits de propriété intellectuelle (marques, noms de domaine, droits d'auteurs ...) à son organisation commerciale et financière (stratégie de commercialisation et de promotion, politique tarifaire ...). Il assiste aussi bien des PME – PMI que des directions juridiques de grands groupes français ou étrangers.

Il est plus particulièrement spécialisé en droit international des contrats et des contentieux judiciaires et arbitraux (droit international privé). Il est à cet égard titulaire du certificat de spécialisation en « droit des relations internationales » délivré par le Barreau de Paris. Il anime les Groupes « Corporate / Contrats » et « Propriété intellectuelle / Technologies de l'information » de LMT AVOCATS et est aussi chargé de la gestion de l'ensemble de la documentation du Cabinet.

Parcours :

Christophe Héry a commencé sa carrière en 1989 en tant que juriste au sein du département « contrats internationaux » de la société Alcatel Câbles, aujourd'hui Nexans, (ex-division « câbles » du Groupe Alcatel – Alsthom). Il a été amené, en France puis à l'étranger, à conseiller le service export lors de négociations de contrats et de pré-contentieux, spécialement en matière de fabrication et de commercialisation de câbles et de matériels électriques.

Il a ensuite rejoint, en 1991, en qualité de conseil juridique le Cabinet d'avocats Martinet Bataillon Barberon et associés pour y traiter principalement des contentieux judiciaires et arbitraux et des contrats relatifs à la distribution et la propriété intellectuelle. Il a prêté serment en mai 1994, date à laquelle il a intégré comme collaborateur le Cabinet Chaney Connor Lemétais devenu en 1996 Cournot Lemétais et associés. En 2000, il a été coopté en qualité d'associé du Cabinet Cournot Lemétais et associés qui est devenu en 2002 LMT AVOCATS.

Diplômes :

- DEA de droit international privé et de droit du commerce international (Paris I – Panthéon Sorbonne).
- Académie droit international de La Haye, cours de droit international privé.
- San Diego law school, Institute on international law, summer session.
- Maîtrise en droit des affaires et droit international (Paris I – Panthéon Sorbonne).

Enseignement :

- Chargé de travaux dirigés à l'Université de Paris I (maîtrise de droit des affaires et de droit international, cours de droit du commerce international), 1993 / 2000.
- Mission d'enseignement à la Faculté de droit de Bucarest (Roumanie), détaché par l'Ordre des avocats au Barreau de Paris (droit commercial international, droit européen de la faillite), 1998.
- Chargé d'enseignement à l'Université du Mans (DESS distribution et concurrence, cours de droit de la vente internationale), 1999 / 2003.

Séminaires et ouvrages :

- Séminaire EFE, 1992, « la responsabilité civile et pénale des pollueurs ».
- Séminaire Chambre de commerce franco-allemande, 1996, « la responsabilité pénale des personnes morales ».
- contribution « *commercial agency in France* » pour l'ouvrage « *Appointing commercial agents in Europe* » 1996, édition John Wiley & Sons (avec Antoine Lemétais).
- Congrès AIJA 2000, rapporteur national et panelist : « les règles de compétence internationale en droit français non conventionnel ».
- Congrès AIJA, 2002, rapporteur national et orateur : « l'arbitrage et l'internet ».
- Congrès AIJA, 2002, rapporteur national : « les restrictions verticales ».
- Congrès AIJA, 2003, rapporteur national : « *law and practice on parallel imports* ».
- Congrès AIJA, 2004, rapporteur national : « *collecting evidence : domestic and international ramifications* ».
- Conférences AIJA, 2005 et 2006, interventions : « *conflict of jurisdictions and conflict of laws in international contracts* ».
- contribution « le droit français de l'arbitrage international et de la médiation » pour l'ouvrage « *PLG worldbook* » 2007.
- Séminaire AIJA, 2007 : « les particularités françaises en matière de contrat d'agent commercial international ».
- Conférence AIJA, 2008, intervention : « le système de référencement Adwords de Google ».
- Plusieurs séminaires, depuis 2005, auprès de nombreuses Chambres de commerce et d'industrie (Paris et Province) sur « les contrats internationaux de distribution, d'agence et de joint-ventures ».
- Congrès AIJA, 2008, orateur : « *sponsoring contracts and image rights* ».

Associations :

- Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA) : membre du Comité exécutif depuis 2001, Représentant national France 2003 / 2006, membre du Comité d'organisation du congrès Paris 2008.
- Comité Français de l'Arbitrage (CFA), membre.
- Institut de l'Arbitrage International (IAI), membre (*young practitioner*).
- Association Lex, association des anciens élèves du DEA de droit international privé de Paris I, membre.